Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060407-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 04 juin 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Gaëlle CHESNEL, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Sammy GAUTIER, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Stéphane PIGACHE, Virginie LE GARREC, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Ghislaine HUBY CISSOU, Thierry LE TOUZO
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	28 mai 2026
Secrétaire de séance :	Mikaël CANO

7 - RESSOURCES HUMAINES - CRÉATION DE POSTES DANS LE CADRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Il appartient à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Ces créations ou suppressions d'emploi doivent également être présentées au Comité Social Territorial de la commune et du CCAS.

Cette proposition de modification du tableau des effectifs fait suite au vote des Lignes Directrices de Gestion (LDG) applicables sur la commune depuis le 1er décembre 2021.

Envoyé en préfecture le 12/06/2026
Reçu en préfecture le 16/06/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260604-D2026060407-DE

Les postes des agents pouvant prétendre à un avancement de grade peuvent désormais être créés dans le respect des modalités définies dans les LDG.

Vu le tableau annuel d'avancement de grade ;

Vu le tableau des effectifs ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

	GRADES A SUPPRIMER	DHS	GRADES D'AVANCEMENT A CREER	DHS POSTE A CREER	DATE CREATIONS ET SUPRESSIONS
1	Agent de maitrise	35/35ème	Agent de maitrise principal	35/35ème	01/08/2026
2	Adjoint administratif	35/35ème	Adjoint administratif principal de 2ème classe	35/35ème	16/08/2026
3	Adjoint technique	29/35ème	Adjoint technique principal de 2ème classe	29/35ème	01/06/2026
4	Adjoint technique	28/35ème	Adjoint technique principal de 2ème classe	28/35ème	01/06/2026
5	Adjoint technique	33.5/35ème	Adjoint technique principal de 2ème classe	33.5/35ème	01/06/2026
6	Adjoint technique	35/35ème	Adjoint technique principal de 2ème classe	35/35ème	01/11/2026

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en conséquence ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire, d'en fixer par arrêtés les modalités pratiques.

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Mikaël CANO

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER